



DUREE : 1 jour – 7 heures



DATE : 16 avril 2021 – Aix en Provence

Ou à distance

18 mai 2021 - Paris

CIBLE

R&D, qualité, réglementaire, cosmétologie, RSE, marketing

PRE-REQUIS

Aucun

MOYENS PEDAGOGIQUES

- **Positionnement** : Entretien téléphonique, Questionnaire d'évaluation des attentes, Questionnaire d'évaluation de niveau
- **Organisation pédagogique** : Présentiel ou télé-présentiel inter-entreprises, en continu
- **Moyens Pédagogiques** : Tutoriel remis avant la formation, présentation PowerPoint, Livret pédagogique, études de cas
- **Moyens Techniques** : Vidéo projecteur - Tableaux blancs – Logiciel Go to Webinar
- **Suivi d'exécution** : Feuille de présence par demi-journée
- **Résultats** : Quizz en début et fin de formation + enquête satisfaction. Remise d'une attestation de fin de formation
- **Référent handicap** : Saloua SALHI
04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

TARIFS

Adhérent Cosmed : 500€TTC/jour

personnes supp. 420€ TTC/jour

Non Adhérent : 625€ TTC/jour

Environnement

Cosmétiques vrac : données marché, réglementation et cosmétologie

OBJECTIFS

- Découvrir les tendances du marché (chiffres, équipements de vente, contenants réutilisables ou réemployables), les réseaux de distribution et le profil des consommateurs vrac
- Maîtriser les principes de fonctionnement de la filière vrac comme mode de distribution durable et responsable : réemploi ou réutilisation ?
- Maîtriser en tant que « Personne Responsable », la réglementation de la vente en vrac des produits cosmétiques, notamment au niveau cosmétologique
- Adapter les Dossiers d'Information Produits aux protocoles de la vente en vrac

PROGRAMME (9h/17h)

• Le marché de la vente en vrac (focus produits cosmétiques) (Célia Renneson)

• Les principes de fonctionnement de la filière vrac comme mode de distribution durable et responsable des produits cosmétiques en vrac (Lucia Pereira)

-Le contenant réutilisable et réemployable : choisir entre le réemploi et la réutilisation du contenant vrac cosmétique : quels sont les enjeux en termes de responsabilité pour les producteurs personnes responsables d'une part, et pour les distributeurs vrac (protocole de nettoyage des contenants réutilisables, contenants consignés ?

-La juste quantité de produit : vente au poids, au volume ou à l'unité, quelles sont les choix métrologiques possibles selon les types de produits et quelles sont les conséquences de ce choix pour les fabricants et pour les distributeurs ?

• Réglementation de la vente en vrac de produits cosmétiques et conséquences en cosmétologie (Lucia Pereira et Audrey Schunemann/Edencos)

-Présentation de la réglementation européenne sur la cosmétique vrac

-Présentation de la position de la DGCCRF en France sur les règles de la vente en vrac de produits cosmétiques, notamment en termes d'hygiène, traçabilité et information du consommateur

- Responsabilités fabricants / distributeurs / consommateurs
- « Personne Responsable » des produits cosmétiques vrac
- Adaptation des DIP aux protocoles de la vente en vrac, notamment sur la date (PAO ou DLU) et l'étiquetage
- Contractualisation des relations entre fabricants et distributeurs vrac
- Formation des distributeurs vrac

Intervenantes

Célia Renneson

Lucia Pereira

Audrey Schunemann/Edencos